



## Charte d'adhésion au réseau Santé Plurielle

### Préambule

Le réseau Santé Plurielle a pour objectif principal d'améliorer l'accès à la santé des femmes accueillies dans les structures sociales franciliennes en favorisant la coopération entre des professionnel.les des secteurs sociaux et médicaux sensibilisé.e.s et engagé.e.s.

Ce projet a été initié à partir du Centre d'Hébergement d'Urgence Plurielles, qui est un site pilote pour la mise en place d'actions et accueille la chargée de mission Santé Plurielle qui coordonne le réseau.

La Charte du réseau est l'expression de son identité. Elle permet aux différents partenaires :

- d'affirmer leur adhésion aux objectifs et au fonctionnement du réseau « Santé plurielle » ;
- de s'engager concrètement en faveur de la santé des femmes en situation de précarité ;
- de témoigner et de mettre en lumière cet engagement.

Elle est susceptible d'évoluer au fil du temps pour s'adapter continuellement aux besoins exprimés par les membres.

## I. Santé Plurielle



### A. Constat

Ce projet se construit sur un constat partagé : à la précarité économique des femmes accueillies dans les structures sociales s'ajoutent bien souvent des parcours de violences qui confrontent l'ensemble des services sanitaires et sociaux à la complexité de la personne et des problématiques la concernant. Une difficile relation au corps, un état de santé physique et/ou mental dégradé et de nombreuses mises en danger (addictions, prostitution...) sont bien souvent symptomatiques de ces parcours violents. Une prise en compte globale de la personne s'avère ainsi indispensable et implique des liens renforcés entre les secteurs sanitaire et social.

En travaillant cette complémentarité, Santé Plurielle souhaite devenir un espace de réflexion et de transformation des pratiques professionnelles, apte à proposer aux professionnel.le.s des réponses et des outils adaptés pour lever les freins à l'accès aux soins et rendre les femmes actrices de leurs parcours de santé.

### B. Missions

Santé Plurielle travaille à la coordination entre acteurs et accompagne plus spécifiquement les professionnel.le.s du secteur social vers une meilleure prise en compte de la santé des femmes dans leur pratique quotidienne.



En se basant sur les attentes des professionnel.le.s rencontré.e.s au cours de l'année 2017, Santé Plurielle s'est donné pour mission de :

- Faire un état des lieux des besoins et difficultés des différentes structures sociales partenaires en matière d'accès aux soins et à la santé des femmes hébergées, afin de proposer des mises en relation pertinentes avec d'autres partenaires médicaux- sociaux.
- Favoriser la démarche d'aller-vers par le biais d'actions sur sites, en même temps que le développement de liens privilégiés avec des structures de droits communs pour faciliter les orientations.
- Proposer une offre de formations de qualité entièrement prise en charge, construite en réponse aux difficultés rencontrées par les professionnels des secteurs social et médical.
- Partager et relayer les évènements, initiatives et actions du territoire en faveur de la santé des femmes aux membres du réseau.
- Créer des outils qui facilitent l'accès à l'information (plateforme de ressources en ligne, répertoire partagé, compte-rendu des différentes rencontres).

## C. Fonctionnement

### Coordination et pilotage

Un comité de pilotage se tient tous les trimestres environ, qui réunit les partenaires financiers publics et privés ainsi que certains partenaires opérationnels et représentants de structures sociales.

En fonction de son intérêt, un représentant d'une structure sociale ou médicale peut tout à fait être invité ou demander à participer à ces temps de réunions stratégiques ponctuels.

### Démarche qualité

Afin de continuer à développer le réseau Santé Plurielle et son offre de services en réponse aux besoins identifiés sur le terrain, des enquêtes qualitatives seront proposées une à deux fois par an aux partenaires sociaux et médicaux. Les réponses à ces enquêtes sont indispensables à la programmation des actions à venir et à l'évaluation du projet.

Un suivi quantitatif est également nécessaire et requiert une participation de tous les acteurs concernés à l'évaluation du projet, en utilisant l'outil de suivi spécifique pour les bénéficiaires proposé par Santé Plurielle (suivi de la participation aux actions et des orientations).

### Règles de communication

La signature de cette Charte ayant pour but de valoriser et de formaliser l'implication des différents partenaires en faveur de la santé des femmes en précarité, elle entraîne la possibilité :

- Pour les partenaires d'utiliser le logo Santé Plurielle dans certains contextes à définir au cas par cas et nécessitant autorisation ;
- Pour Santé Plurielle de mentionner ces structures comme membres actifs du réseau auprès des différents partenaires du projet, et de les rendre visibles sur sa plateforme de ressources en ligne.



## II. La Charte



### A. Modalités

Ce projet a été lancé par le GROUPE SOS Solidarités qui l'a initié depuis l'un de ses établissements, le Centre d'hébergement d'urgence (CHU) Plurielles.

La dynamique inter-associative est constitutive de ce projet, qui regroupe depuis son lancement plusieurs structures sociales issues d'associations différentes et motivées par les mêmes besoins.

La présente Charte a pour objectif de valoriser les actions et l'engagement des partenaires sociaux et médicaux qui, par leur implication et leur expertise, apporte une réponse à ces besoins. Cet engagement a une valeur symbolique et se formalise par la signature de la présente Charte pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction tacite.

En fonction des partenariats développés avec des structures sociales membres du réseau autour d'actions, le partenaire opérationnel peut tout à fait proposer la signature d'une convention qui lui est propre et qui ne relève pas de la compétence de Santé Plurielle.

Si un partenaire ne souhaite plus participer à ce réseau, il lui suffit de le mentionner par écrit.

### B. Engagements du partenaire

L'organisme médical ou social partenaire approuve le constat, les missions et le mode de fonctionnement présentés ci-dessus et s'engage à :

- Agir avec bienveillance, respect et dignité auprès des femmes accompagnées par les structures sociales membres du réseau Santé Plurielle ;
- Travailler en coordination avec les équipes sociales des centres partenaires pour favoriser la participation des femmes aux actions et les accompagner dans la construction d'un parcours de soins ;
- Communiquer les coordonnées des responsables opérationnels aux structures sociales partenaires pour faciliter les mises en relation et le développement de partenariats. Ces coordonnées seront valorisées sur la plateforme de ressources « Santé Plurielle » ;
- Participer dans la mesure du possible aux temps de formation et de sensibilisation proposés par « Santé Plurielle ».

**La structure sociale partenaire .....**

**représentée par .....**

**En qualité de .....**

**Fait à Paris, le.....Signature :**